

# INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

## PROJET PEDAGOGIQUE



**849, rue des Menneries BP 629  
50406 Granville Cedex**

*Mis à jour le 4 avril 2024*

*Soumis à l'approbation de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut de formation en soins infirmiers*

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	Page 03
<b>1 Les principes pédagogiques</b> .....	Page 05
<b>2 L'approche pédagogique de la formation</b>	
2-1 Les conditions à prendre en compte .....	Page 07
2-2 L'organisation de l'équipe de formateurs .....	Page 10
2-3 La posture pédagogique .....	Page 11
2-4 La mise en actions .....	Page 12
<b>3 Les valeurs professionnelles et humaines</b>	
3-1 Le respect .....	Page 17
3-2 La responsabilité .....	Page 17
3-3 La rigueur .....	Page 17
3-4 L'implication .....	Page 18
3-5 L'honnêteté .....	Page 18
3-6 L'équité .....	Page 18
<b>4 Les Concepts</b>	
4-1 Le concept de l'homme .....	Page 20
4-2 Le concept de l'homme en santé .....	Page 20
4-3 Le concept du soin infirmier .....	Page 20
<b>5 Le cadre professionnel</b>	
5-1 La définition de l'infirmière .....	Page 21
5-2 Les missions de l'IFSI .....	Page 22
<b>6 Les ressources</b>	
6-1 Les ressources humaines, pédagogiques et logistiques .....	Page 23
6-2 Le centre de documentation .....	Page 23
6-3 Le secrétariat .....	Page 23
6-4 Les locaux et le matériel .....	Page 23
6-5 Les ressources financières .....	Page 24
<b>7 le cadre législatif</b>	
7-1 La formation .....	Page 25
7-2 Le fonctionnement des instituts de formation .....	Page 25
7-3 L'exercice de la profession .....	Page 25
<b>Conclusion</b> .....	Page 26

## Introduction :

Le projet pédagogique<sup>1</sup> relatif à une formation définie, en l'occurrence la formation infirmière, constitue un axe du projet de l'institut de formation qui met en exergue les éléments sur lesquels l'équipe pédagogique prend appui pour mener ses missions professionnelles. Il est construit afin d'une part de faire écho aux exigences du référentiel de formation<sup>2</sup> et d'autre part, de s'inscrire dans un contexte territorial<sup>3</sup> de santé.

La formation menant au métier d'infirmier(ière) se veut être une formation inclusive et équitable et de ce fait, qu'ils soient issus de la formation initiale ou de la formation continue, les étudiants seront traités sans inégalité.

Le référentiel de formation a pour finalité, pour l'étudiant, de :

- individualiser et professionnaliser son parcours de formation,
- l'amener à devenir un praticien responsable, autonome et réflexif<sup>4</sup>,
- lui permettre de développer des ressources personnelles et collectives,
- lui apprendre à reconnaître et gérer ses émotions,
- développer ses valeurs et son éthique professionnelle.

Sont donc mis en évidence dans ce projet : les principes pédagogiques, l'approche pédagogique retenue par l'équipe, les valeurs professionnelles et humaines défendues.

Cet ensemble est rendu cohérent par une organisation harmonieuse des ressources humaines, pédagogiques, logistiques et financières ; le tout dans le respect du cadre professionnel et réglementaire imposé par les textes.

Pour l'équipe de l'IFSI de Granville, le projet pédagogique constitue un guide, auquel formateurs, étudiants et intervenants extérieurs se réfèrent. Son appropriation par les différents acteurs lui donne tout son sens. Son rôle fédérateur permet de créer la cohésion entre l'équipe pédagogique et les apprenants. Il accompagne les étudiants en soins infirmiers tout au long de leur parcours contribuant ainsi à la construction de leur identité de futurs professionnels de santé.

---

1 Le projet pédagogique doit comporter, les orientations de la formation, la conception de la formation, les choix pédagogiques, les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation, l'individualisation des parcours, la planification de l'alternance, la liste des lieux de stage, les modalités d'encadrement et de tutorat ainsi que les indicateurs d'évaluation du projet.

2 Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier.

3 Territoire de santé, population âgée, contexte de ruralité, le projet médico soignant et le projet d'institut prennent ancrage sur le vieillissement, la précarité et le handicap.

4 Professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul ou en équipe pluri professionnelle.

Le projet pédagogique évolue dans l'espace et le temps en fonction des ressources et des contraintes de la formation. Il est évalué et réajusté chaque année selon l'évolution du contexte de formation, des textes en vigueur en lien avec l'universitarisation des formations.

L'environnement sanitaire, social et économique est actuellement en forte mutation, avec, le vieillissement de la population et les contraintes économiques fortes.

La mise en place du Groupe Hospitalier « Hôpitaux du Mont Saint Michel » constitué des hôpitaux d'Avranches Granville, de Mortain, de Saint-Hilaire, de Saint James, de Pontorson et de Villedieu intervenu en 2017, le virage de l'ambulatoire et la fusion régionale entre la Basse et la Haute-Normandie... constituent aussi des enjeux qui impactent eux aussi, le fonctionnement de l'institut.

La gestion des métiers et des compétences, l'adaptation des professionnels de santé aux évolutions à venir devient ainsi prépondérante. Il s'agit de travailler sur la coordination des parcours patients, la prise en charge du handicap, du grand âge et de lutter contre l'âgisme.

En outre, dans le cadre du projet gouvernemental sur l'évolution de notre système de santé, l'IFSI de Granville s'est inscrit dans le programme de l'expérimentation de la région Cannoise depuis 2022, ayant un impact sur notre façon de former les futurs professionnels.

C'est pour toutes ces raisons que l'équipe pédagogique de l'Institut de Formation du GHMSM a pour ambition de former des infirmiers reconnus pour leurs compétences professionnelles et capables de s'adapter aux évolutions du contexte social et professionnel.

Le projet pédagogique s'efforce donc de mettre l'accent sur :

- le développement de l'autonomie professionnelle<sup>5</sup> de l'étudiant,
- le développement de l'adaptation aux changements actuels et à venir,
- la responsabilisation au regard de l'apprentissage et de la construction du projet professionnel personnel,
- la prise en compte des conditions actuelles sur le terrain et la nécessité de tout mettre en œuvre pour faire preuve d'adaptabilité.

qui restent des éléments essentiels dans ce monde en profonde mutation.

---

<sup>5</sup> L'autonomie professionnelle étant le résultat de la mise en commun de la motivation de l'étudiant, de sa responsabilisation et des compétences qu'il acquiert dans le cadre de son parcours de formation.

# 1 Les principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des 10 compétences<sup>6</sup> requises pour l'exercice de la profession d'infirmier(ère), malgré l'expérimentation de Licence en sciences du soin, les dix compétences du référentiel de formation de 2009 restent celles à acquérir :

- *Compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic infirmier,*
- *Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers,*
- *Compétence 3 : Accompagner la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,*
- *Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique,*
- *Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs,*
- *Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins,*
- *Compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle,*
- *Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles scientifiques,*
- *Compétence 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes,*
- *Compétence 10 : Informer, former des professionnels et des personnes en formation.*

Chaque compétence s'acquiert au fur et à mesure de l'intégration des savoirs et de la mise en action des actes et activités en lien avec la profession. Les compétences ne sont validées qu'en toute fin de formation au regard de l'ensemble du parcours de l'étudiant.

Le référentiel de formation prévoit la mise en place d'une alternance<sup>7</sup> entre l'acquisition des connaissances et des savoir-faire, « alternance cours-stages » basée sur les périodes de cours et les périodes consacrées à la mise en actions. La formation est aussi structurée autour de l'étude de situations pour travailler les trois paliers d'apprentissage :

- Comprendre : acquisition des savoirs et des savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- Agir : capacité de mettre les savoirs acquis en actions et de les évaluer,
- Transférer : conceptualisation et transposition des savoirs et des savoir-faire à des situations nouvelles.

---

6 Liste des 10 compétences, confère recueil des principaux textes relatif à la formation préparant au diplôme d'état et à l'exercice de la profession – Berger LEVRAULT – mise à jour en 2020

7 Alternance pédagogique théorie – stages remise aux étudiants en début de chaque année de formation

Les situations prévalentes<sup>8</sup> étudiées dans les « unités d'enseignements études de situations cliniques » mobilisent l'ensemble des savoirs utiles à la poursuite de la formation.

En stage, la progression de l'acquisition des compétences est formalisée sur le carnet de suivi individuel de l'étudiant et sur le portfolio. Les situations prévalentes sont aussi retrouvées en stage en fonction des disciplines et des familles de stage.

La philosophie de la formation se situe dans un courant de pensée humaniste qui met au premier plan de ses préoccupations le développement des qualités essentielles de l'être humain. Elle s'appuie sur la singularité de l'étudiant.

La formation dispensée est professionnalisante.

L'équipe pédagogique accompagne l'étudiant pour qu'il construise son identité professionnelle et acquiert les dix compétences nécessaires à l'exercice professionnel en respectant le rythme de chacun. La relation pédagogique est fondée sur le respect et la confiance.

Cette philosophie fait appel à des valeurs définies en équipe.

La combinaison de ces différents axes d'approche permet à l'étudiant de construire son cheminement vers l'individualisation et la professionnalisation.

---

<sup>8</sup> Situation de travail, de soins ou de réflexion que l'étudiant va étudier de manière théorique à l'IFSI puis rencontrer sur le terrain lors des stages.

## 2 L'approche pédagogique<sup>9</sup> de la formation

### 2-1 Conditions à prendre en compte

L'approche pédagogique est conditionnée par :

- Le référentiel de formation,
- L'expérimentation universitaire de Basse Normandie,
- Le cursus professionnel des formateurs et intervenants,
- L'engagement des apprenants,
- Le contexte, immobilier, environnemental et géographique,
- Le contexte numérique,
- Les innovations pédagogiques : simulation, sérieux games, réalité virtuelle, capsules vidéo,
- La remédiation en face à face pédagogique, une force de l'institut appréciée par les étudiants en soins infirmiers,
- Les conventionnements avec l'université, le Conseil Régional

L'expérimentation mise en œuvre en février 2022 en partenariat avec l'Université de Caen (Décret n°2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formateurs de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche). Elle permet d'intégrer un double cursus : la licence mention sciences du soin associée à l'obtention du diplôme d'Etat. Un socle commun à l'université est défini, avec des Unités Contributives transversales et des UC transversales soins communes à plusieurs filières ; les spécificités « cœur de métier » sont définies pour chacune des professions paramédicales inscrites dans cette expérimentation.

L'expérimentation prend en compte les attentes des étudiants avec la dispense de cours en distanciel et en présentiel : FOAD (Formation Ouverte A Distance), cours en face à face pédagogique...

Le cursus professionnel des formateurs, le choix des intervenants, les modalités des interventions et l'offre en terrains de stage :

- ↓ Sur l'IFSI des Hôpitaux du Sud-Manche les formateurs ont des parcours diversifiés et ont développé des expertises en soins généraux, en qualité et gestion des risques, en santé mentale ; ont des licences en sciences de l'éducation et en management et des Masters 1 et 2 en sciences de l'éducation et formation, des diplômes universitaires en

---

<sup>9</sup> Moyens pour arriver à un but ou encore, méthodes, moyens et outils mis en place pendant la formation pour acquérir et développer des compétences professionnelles (les compétences étant définies dans le référentiel de formation).

simulation, permettant ainsi de mettre à disposition de la formation des compétences riches et diversifiées.

- ↓ Des médecins, psychologues, pharmaciens, intervenants divers, apportent leurs savoirs contributifs.
- ↓ Dans le cadre des unités d'enseignements et, en lien avec la santé publique et les soins éducatifs et préventifs, les orientations privilégiées portent sur des thématiques prioritaires de santé publique nationales. Au cours de leurs études, les étudiants réalisent deux semaines de stage de service sanitaire en interprofessionnalité. Le service sanitaire permet de faire les liens entre les unités d'enseignement de santé publique et de soins éducatifs et les actions de promotion et de prévention mises en œuvre sur le territoire.
- ↓ En partenariat avec les Hôpitaux du Sud-Manche, l'inscription de la formation dans la réalité professionnelle est renforcée par :
  - L'utilisation de l'outil informatique, notamment via la formation PHARMA et la formation SILLAGE dispensées à tous les étudiants en semestre 2 (pharmacologie, circuit du médicament et transmissions) et ré exploitées en semestre 3 (éducation thérapeutique).
  - L'utilisation du laboratoire de simulation dédié : l'activité dispensée dans ce laboratoire a pour objectif de favoriser les apprentissages et l'acquisition des compétences par la simulation, qu'elle soit procédurale ou situationnelle dans le cadre de la formation initiale et continue.

L'objectif prioritaire de ce programme consiste à s'assurer que chaque étudiant en soins infirmiers et élève aide-soignant puisse disposer d'une stratégie d'apprentissage visant l'acquisition, l'évaluation et l'amélioration de ses pratiques professionnelles.

La simulation peut être à la fois un outil d'acquisition, d'évaluation des compétences, de revalidation des compétences, de bilan de savoir-faire, de remise à niveau d'une pratique, de transfert de compétences, de validation de compétences nouvelles.
- ↓ La contractualisation avec les terrains de stage est organisée afin que ces derniers soient qualifiants pour les étudiants. Cela se concrétise par :
  - \* la signature entre l'IFSI et les établissements accueillant des étudiants de conventions et de la Charte d'encadrement<sup>10</sup>,
  - \* la mise en place des livrets d'accueil et d'encadrement réalisés par les terrains de stage,

---

<sup>10</sup> Charte d'encadrement signée avec chaque établissement accueillant des étudiants en stage – modèle disponible auprès du secrétariat



- \* la mise en évidence de situations « prévalentes<sup>11</sup> », facilitant l'intégration et la transférabilité,
- \* la mise en place d'un parcours professionnalisant des étudiants en soins infirmiers leur permettant de découvrir les liens entre les différents services et les équipes pluridisciplinaires.

La cartographie des stages est revue annuellement par les référents de stage, la secrétaire de l'institut et les établissements partenaires du territoire afin de disposer du nombre de places suffisantes pour l'accueil des élèves et étudiants.

→ L'engagement des apprenants dans leur formation : l'étudiant est accompagné par l'équipe de formateurs pour apprendre à se situer au cœur du cursus de formation. Le rôle de l'étudiant est de s'appuyer sur ses connaissances antérieures, d'en acquérir de nouvelles et d'apprendre à mobiliser l'ensemble afin de construire lui-même sa future identité professionnelle.

## **2-2 L'organisation de l'équipe de formateurs**

Afin d'assurer un suivi et un contrôle de la mise en œuvre du projet pédagogique, les formateurs sont répartis par responsabilité d'unité d'enseignement et par responsabilité d'année. Dans chacune des équipes opérationnelles d'année chaque formateur se voit attribuer des missions particulières.

Chaque formateur de l'IFSI est référent de plusieurs terrains de stage dans le cadre d'une répartition équitable des unités et structures de soins, listées et agréées comme lieux de stage dans les 4 disciplines définies par le référentiel de formation.

- Soins de courte durée,
- Soins en santé mentale et en psychiatrie,
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation,
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

### Pour les temps IFSI :

En collaboration avec le coordinateur pédagogique d'année, chaque formateur est référent d'un ensemble d'Unités d'Enseignement<sup>12</sup> pouvant être réparties sur les 6 semestres de la formation. En ce sens, le formateur organise, donne du sens aux unités d'enseignement, recherche des intervenants et planifie les cours. Il met en œuvre les dispositifs d'évaluation des unités d'enseignement dont il est responsable et réajuste en cas de besoin. Il peut aussi participer le

---

<sup>11</sup> Situation de travail, de soins ou de réflexion que l'étudiant va rencontrer sur le terrain.

cas échéant, à l'enseignement et/ou à l'évaluation d'unités d'enseignement dont il n'est pas référent.

#### Pour les temps de stage :

Deux formatrices sont affectées à la coordination des stages. Leur rôle est d'assurer avec la secrétaire une gestion efficace et organisée de l'ensemble des ressources dont l'IFSI dispose. Chaque formateur organise des visites dites « visites de stage » dans les services dont il est le formateur référent. Ces déplacements sur les terrains de stage permettent d'accompagner les étudiants dans leur parcours de stage et de maintenir le lien, le réseau avec les équipes partenaires.

### **2-3 La posture pédagogique**

**Le formateur en IFSI** est un professionnel de santé ayant développé de par ses expériences et sa formation, des compétences en pédagogie. C'est pourquoi, sa posture pédagogique s'articule autour des 2 axes suivants :

- **une pédagogie<sup>13</sup> socioconstructiviste et didactique** reposant sur :

- \* L'utilisation de la posture réflexive<sup>14</sup> chez l'étudiant permettant de comprendre les liens entre savoirs et actions avec un accompagnement de l'étudiant dans le questionnement professionnel,

Socioconstructivisme : approche qui met l'accent sur l'interaction entre les facteurs d'apprentissage internes (l'individu) et les facteurs d'apprentissage externes (l'environnement). [...] « Avec l'aide d'autrui, je peux développer des capacités au-delà de ce que je sais faire : c'est la zone de proche développement = distance entre ce que je peux faire seul et avec l'aide d'un autre ».

Didactique : étudie les interactions qui peuvent s'établir dans une situation d'enseignement ou d'apprentissage entre :

- un savoir identifié,
- un maître dispensateur de ce savoir,
- un élève auteur, acteur et récepteur de ce savoir.

---

13 Quelques définitions pour mieux comprendre :

Posture : Positionnement dans lequel on se place.

Pédagogie : toute activité déployée par une personne pour développer des apprentissages précis chez autrui.

14 Page 44 du recueil de textes professionnels, opcit

- \* L'intérêt de l'alternance terrain/IFSI (un travail en partenariat avec les professionnels de terrain est mené en amont et en aval du stage),
- \* Le rappel régulier des liens entre les UE et les UC,
- \* Le questionnement des savoirs,
- \* Le repérage des invariants pour assurer la transférabilité et développer les compétences dans les situations complexes.

**- Une relation pédagogique s'appuyant sur la mise en œuvre :**

- \* Du suivi pédagogique,
- \* D'un accompagnement individualisé et/ou collectif.

## **2-4 La mise en actions**

Sur l'IFSI des Hôpitaux du Sud-Manche, la posture pédagogique se met en action dans toutes les interventions pédagogiques et est déclinée dans les différents projets opérationnels d'année.

- **Les questionnaires de pré requis ou d'auto-évaluation (construits par les formateurs),**
- **les cours magistraux en présentiel ou en FOAD – Formation Ouverte A Distance,**
- **les médiations pédagogiques à partir des ressources de la FOAD,**
- **les travaux dirigés et/ou les travaux de groupe,**
  - o Jeux de rôle,
  - o Quizz,
  - o Exploitation de vidéo, films,
  - o Evaluations formatives,
  - o Ateliers de simulation et/ou de validation des actes et activités,
  - o Débats
  - o Activités d'intégration visant la dynamique de groupe (activités ....).

- **l'appropriation de l'anglais** : 3 professeurs d'anglais, issus de l'Education Nationale, assurent l'ensemble des cours sur les 3 années de formation et se partagent les étudiants en 3 groupes. L'approche de l'anglais se fait à partir de la FOAD, l'acquisition de l'anglais constituant un temps de travail dirigé inscrit sur les 6 semestres de formation. Les prérequis en anglais s'appuient sur le niveau de formation (licence). Il est donc attendu à l'entrée en formation un niveau d'anglais courant écrit et parlé.

- **L'analyse de pratique professionnelle. <sup>15</sup>(A.P.P)**

Elle constitue un temps incontournable de développement de l'étudiant au travers de l'analyse de ses propres expériences. A chaque semestre, l'APP est reliée à une ou plusieurs compétences à acquérir. La validation de l'APP s'y référant permet de confirmer pour partie que l'acquisition de la compétence est amorcée.

- **Le suivi pédagogique individuel et collectif<sup>16</sup> :**

Chaque étudiant bénéficie d'un formateur référent. Les entretiens sont formalisés et obligatoires. Le référent de suivi pédagogique a toute latitude pour organiser des entretiens supplémentaires, et tout autant un étudiant peut également solliciter son référent en cas de besoin.

- **La dynamique des stages**

Sur tous les terrains de stage proposés par l'IFSI, il existe une collaboration entre le formateur référent et les équipes (maîtres de stage, tuteurs et encadrants de proximité) afin de structurer et d'améliorer les conditions d'accueil et d'encadrement des étudiants.

En première année 15 semaines de stage,

En seconde année 20 semaines de stage

Et troisième année 25 semaines de stage,

- **L'organisation de l'alternance**

L'organisation pédagogique vise à favoriser les stages professionnalisants tels que préconisés dans le référentiel de formation. Nous avons fait le choix de respecter un équilibre entre les temps théoriques, de stages et de congés, quelle que soit l'année de formation.

En première année, afin de faciliter l'intégration des étudiants et la première approche du milieu hospitalier, nous avons opté pour que les apports théoriques (Hygiène, Soins de confort et de bien-être, Législation, Éthique et Déontologie) soient suffisamment étayés avant de débiter le stage de 5 semaines du semestre 1.

A partir de la deuxième année, les terrains de stage peuvent décider en accord avec l'IFSI du planning des étudiants (nuits, 10 heures ou 12 heures de présence par jour par dérogation, travail de week-end et jours fériés). Ces horaires sont effectués dans le respect des limites du code du travail soit 35 heures par semaine.

---

15 Procédure analyse de pratique professionnelle (serveur MOODLE – Informations générales – IFSI Avranches Granville)

16 Les étudiants sont informés des modalités du suivi pédagogique en début de formation

Il est néanmoins demandé aux étudiants d'assurer un week-end ou jour férié, et des nuits pendant la formation.

En troisième année l'approche des stages se veut « professionnalisante ». Aussi, dès lors que les compétences attendues sont acquises, l'étudiant peut avoir le choix d'élargir son horizon, en lien avec son projet professionnel.

Enfin, la dernière période de stage du semestre 6 (7 ou 8 semaines) permet le cas échéant, d'ouvrir ou de redéfinir un parcours afin de permettre à l'étudiant de valider les 10 compétences dans le temps imparti.

### **- La dynamique de l'évaluation**

Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'une évaluation notée, à laquelle sont associés des crédits de formation attribués par la Commission d'Attribution des Crédits (CAC), présidée par la directrice de l'IFSI. La CAC se réunit dans le mois qui suit chacun des semestres de formation.

Les évaluations des unités d'enseignement sont planifiées et organisées dans le respect du cadre réglementaire, c'est-à-dire que le type d'évaluation correspond à ce qui est préconisé par le référentiel de formation.

Conformément aux textes de référence, les deuxièmes sessions d'examen, programmées à distance sont regroupées en un seul et même temps, à la fin de chaque semestre. Ainsi, un étudiant n'ayant pas validé une ou plusieurs unités d'enseignement aura la possibilité de les valider soit sur l'année en cours, soit sur l'année suivante.

Dans ce chapitre, nous avons étudié l'organisation de la formation, l'approche et la posture pédagogique telles qu'elles sont souhaitées par l'équipe. Nonobstant, il convient de prendre en considération que la posture et l'approche pédagogique de l'équipe ne peuvent se concevoir qu'à partir des concepts et valeurs auxquels cette dernière adhère.

Aussi, allons-nous mettre en évidence les valeurs et les concepts défendus par l'IFSI de Granville.

### 3 Les valeurs professionnelles et humaines

L'équipe de l'IFSI de Granville a identifié 6 valeurs fondamentales qui sont portées par un projet commun, qui animent l'équipe et les aident dans la mise en œuvre du référentiel de formation.

Ces valeurs sont les suivantes :

**Le respect,**  
**La responsabilité,**  
**La rigueur,**  
**L'implication,**  
**L'honnêteté,**  
**L'équité.**

#### 3.1 Le respect

« Attitude, comportement, qui vise à traiter autrui avec égard, respect de l'autre et des règles »

Respect des institutions : respect des règles inhérentes à la profession, respect du règlement intérieur, des procédures, des décisions collectives, des locaux et des matériels,

Respect des personnes : de soi, de l'autre, des personnes intervenants à l'IFSI, des patients, des familles et autres étudiants rencontrés à l'IFSI/IFAS et sur tous les lieux de formation :

- L'acceptation des différences (accepter l'autre comme il est),
- Le respect de l'expression des étudiants, qui est portée par les délégués de promotion élus,
- La valeur respect sous-tend à la fois l'authenticité, la solidarité, l'esprit d'équipe.

#### 3.2 La responsabilité

Est responsable, celui qui se conforme à l'honneur et à la loi morale, qui témoigne de franchise et d'honnêteté (qui répond de ses actes, en est garant).

#### 3.3 La rigueur

Grande exactitude, précision dans les actions entreprises.

#### 3.4 L'implication

C'est l'action de s'engager dans la formation et de « tout »\* mettre en œuvre pour réussir sa formation et devenir un professionnel capable et responsable.

(\*) c'est à dire travailler régulièrement, faire des recherches, poser des questions, se fixer des priorités et utiliser les ressources.

### **3.5 L'honnêteté**

Qualité de celui qui se conforme aux lois de la probité, du devoir et de la vertu (au sens d'intégrité, de droiture).

En d'autres termes, l'honnêteté, valeur fondamentale, constitue une qualité humaine qui doit dicter les comportements professionnels et personnels avec sincérité et cohérence, tout en respectant les valeurs de la justice et la vérité<sup>17</sup>.

### **3.6 L'équité**

Sous-entendu dans le sens de traiter de manière équitable.

Nous avons présenté tour à tour la philosophie de la formation, l'approche et la posture pédagogique ; les valeurs ainsi que l'organisation de la dispensation de la formation infirmière. Toutefois, tous ces éléments reposent sur des concepts, obéissent à un cadre réglementaire et doivent être en cohérence avec les missions de l'IFSI.

Ce sont ces concepts, cadre réglementaire et ressources que nous allons aborder maintenant.

---

<sup>17</sup> Sources :

Lire tout: [Définition de honnêteté - Concept et Sens](http://lesdefinitions.fr/honnetete-Concept-et-Sens)  
<http://lesdefinitions.fr/honnetete#xzz5PNzZIBEC>  
<http://lesdefinitions.fr/honnetete>  
<https://jeanpierrelauzier.com/integrite.html>

## 4 Les Concepts

### 4-1 Concept de l'homme :

Un infirmier est un être humain qui soigne un autre être humain. A partir de ce postulat l'équipe pédagogique a défini l'homme comme :

*« Un être bio-psycho-social et énergétique et spirituel qui a un corps, des émotions, des pensées, des sensations, des perceptions, qui est traversé et entouré d'énergie qui cherche à se réaliser, à trouver un sens à sa vie et qui fonctionne comme un tout intégré dans un environnement qui l'influence et sur lequel il agit »<sup>18</sup>.*

Un être libre qui détermine ses propres réponses aux stimuli internes et externes auxquels il est soumis.

Un être responsable qui possède des ressources lui permettant de vivre et de se restaurer.

Un être inséré dans un environnement hors duquel il ne peut être compris pleinement.

Un être qui ne peut expérimenter que le présent, il n'a accès au passé que par la mémoire, et au futur que par l'anticipation.

Un être vivant un plan de vie basé sur des décisions prises dès ses premiers jours et qui peuvent être modifiées.

Un être de sens dont le comportement doit être compris plutôt que jugé car il n'est jamais absurde.

Un être de relation qui se construit et survit grâce à la communication avec les autres.

### 4-2 Concept de santé :

L'ensemble de nos actes concourt à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, aussi notre définition de la santé selon l'organisation mondiale de la santé :

*« la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité »*

Préambule à la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S), tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la santé - New-York, 19-22 juin 1946

### 4-3 Concept du soin infirmier :

Celui-ci correspond à notre « cœur de métier »:

C'est une attention à la personne soignée et à sa famille et/ou aux usagers de la « santé » qui se réalise dans un espace donné, dans un temps donné et au travers d'actions visant à aider l'usager à trouver un équilibre dynamique pour atteindre un haut niveau de bien être quelle que soit sa situation.

---

18 Définition travaillée en équipe pédagogique à l'IFSI de Granville



## 5 Le cadre professionnel

### 5-1 Définition de l'infirmière

*« Est considérée comme exerçant la profession d'infirmière ou d'infirmier toute personne titulaire du diplôme d'état d'infirmier qui donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu. L'infirmière ou l'infirmier participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation de la santé et de formation ou d'encadrement »<sup>19</sup>.*

Le code de déontologie des infirmiers – publié le 27 novembre 2016

Le code de déontologie des infirmiers comprend l'ensemble des droits et devoirs des infirmiers, quels que soient leurs modes ou lieux d'exercice.

Il clarifie notamment les **relations avec les patients, les autres membres de la profession et les autres professionnels de santé**. La publication du 1er code de déontologie des infirmiers marque la **reconnaissance de l'ensemble d'une profession de plus en plus autonome**.

### 5-2 Définition de l'aide-soignante

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, conformément aux articles R.4311-4 du code de la santé publique et de l'arrêté du 10 juin 2021.

L'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extra hospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences, et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité et sa vulnérabilité.

## 6 LES RESSOURCES

### 6-1 Les ressources humaines, pédagogiques et logistiques.

Conformément à l'organigramme fonctionnel, les ressources humaines sont les suivantes :

- 1,00 Directrice,
- 11,80 Équivalents temps plein (ETP) de formateurs pour la formation infirmière,
- 2,00 Équivalents temps plein (ETP) de formateurs pour la formation aide-soignante,
- 2,80 ETP de secrétariat,
- 0,80 ETP de documentaliste,
- 1,55 ETP d'agent d'entretien.

### 6-2 Le centre de documentation

Le fond documentaire mis à la disposition représente :

- Plus de 3000 ouvrages et manuels
- 129 DVD
- 65 classeurs présentant les différents terrains de stage

Un portail de l'éditeur Elsevier Masson qui donne accès aux ressources de cet éditeur dans le domaine médical et paramédical via intranet.

Un logiciel documentaire « Alexandrie 7 » pour la gestion des emprunts et des ouvrages présents au Centre de Documentation et d'Information (CDI).

L'ensemble est localisé à l'IFSI en un lieu unique, le CDI, et géré par la documentaliste qui se consacre à cette mission.

### 6-3 Les missions du secrétariat :

- Accueil physique et téléphonique
- Communication écrite interne ou externe
- Gestion administrative :
  - o Sélections d'entrée en formation AS ou IDE
  - o Gestion des dossiers des EAS et ESI (financement de la formation, indemnisation des EAS et ESI ...)
  - o Gestion des stages des EAS et ESI
  - o Gestion des absences
  - o Gestion des dossiers d'évaluation de formation
- Gestion financière :
  - o Coût des formations
  - o Coût des intervenants
  - o Coût des stages des ESI

- Participation aux instances :
  - o ICOGI
  - o Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des ESI et EAS
  - o Section compétente relative aux sanctions disciplinaires
  - o Section de la vie étudiante

#### **6-4 Les locaux et le matériel**

- 1 amphithéâtre de 89 places,
- 1 salle de cours de 72 places, (salle 5, en cours de restauration)
- 1 salle de cours de 57 places (salle 2)
- 1 salle de cours de 35 places (salle 1),
- 1 salle de formation continue de 20 places,
- 2 salles de TD de 11 à 16 places,
- 2 salles dédiées à la FGSU,
- 2 salles de travaux pratiques (TP3 et TP4) avec mannequins et matériel de soins, utilisables en salles de travaux dirigés de 8 à 10 places,
- 1 salle FOAD équipée de 16 postes informatiques reliés à la plateforme COLLEGIUM pour les cours en FOAD,
- Une salle avec 7 postes informatiques reliés au réseau internet,
- 5 petites salles pour groupes restreints (8 places)
- 1 laboratoire de simulation, situé au sein même du centre hospitalier et composé de 3 chambres avec un mannequin haute fidélité, un poste de soins, une salle de débriefing, une douche et un vestiaire.

## 7 LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

### 7-1 La formation

Accès à la formation et organisation des études

- Décret n°2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formateurs de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche
- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et ses annexes, modifié par les arrêtés des 26 septembre 2014 et 18 mai 2017,
- Instruction n° DGOS/RH1/2011/470 du 14 décembre 2011 relative à la mise en œuvre des évaluations dans le cadre de la délivrance du diplôme d'état d'infirmier.
- Article D 4311-16 à D 4311-23 du Code de la santé publique.

Frais de transport et indemnités de stage

- Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux indemnités de stage versées aux étudiants inscrits dans les Instituts de Formation de certaines professions de santé.
- Arrêté du 28 septembre 2001 modifiant l'arrêté du 23 mars 1992.
- Procédure de gestion des indemnités de stage et de remboursement des indemnités kilométriques<sup>20</sup>

### 7-2 Le fonctionnement des instituts de formation

Compétences respectives de l'Etat et de la région

- Article L4383-1 à L4383-6 du Code de la santé publique.
- Article R4383-2 à R4383-5 du Code de la santé publique.

Fonctionnement des instituts de formation

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et ses annexes.

Autorisations des instituts de formation

- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié le 22 août 2011... relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier,...aide-soignant,...ambulancier...et aux agréments de leur directeur et ses annexes.

### 7-3 L'exercice de la profession

Extraits du code de la santé publique

---

20 Procédure de remboursement des indemnités kilométriques (MOODLE...)

- Liste disponible dans le recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession d'infirmier, édition de, Berger-Levrault. Réf. 531 200.

## CONCLUSION

Ce projet a été rédigé puis réajusté à plusieurs reprises d'une part pour répondre aux exigences institutionnelles, formaliser l'organisation de l'équipe pédagogique au regard de l'évolution de la formation et ; d'autre part pour aider les étudiants à mieux cerner le contenu du programme et l'approche retenue par l'IFSI de Granville.

Sa mise en application permet d'apporter une réponse conforme, en termes de formation, aux exigences pédagogiques et réglementaires.

Son évaluation est annuelle selon des critères internes à l'IFSI et des critères et des indicateurs fournis par l'Agence de l'Evaluation et de Recherche de l'Enseignement Supérieur (A.E.R.E.S) dans le cadre de la certification des instituts de formation sanitaires et sociaux.

Notre institut est certifié Datadock et Qualiopi depuis décembre 2021 et renouvellement en juin 2023.